

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

MU le règlement n°2023/0001 de la commission du 22 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours.
Mise Collège général des collectivités territoriales et notamment les articles L1012-1 et L1012-3.
Mise délibération n°13 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité.
Mise la délibération n°13 du 27 avril 2023 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité.
Mise la commission relative à la mise en œuvre du DSDS concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité.
Mise la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise ETS DUTREIX le 22 septembre 2023.
Mise suite simple de la commission mise en date du 22 novembre 2023.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le résultat d'acquiescement un serveur et deux disques durs connectés à un module Backup Assent permettant ainsi de préserver la partie de données mise également de s'abonner à un cloud afin de stocker ses données informatiques.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne pourra être supérieure à 10 000 € HT.
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 2 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 1 000 000 x 50 % = 500 000 €.

DÉCIDE

Attribuer à l'entreprise ETS DUTREIX dont le siège est situé au 11, rue Bartin Dumont 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 100 €,.
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise ETS DUTREIX, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges le 11 DEC 2023

Le Président de Limoges Métropole,


Christophe GUYON

Reçu en préfecture le 15/12/2023
et enregistré au 15/12/2023
N° 2023-0001-2023, enregistré l'objet d'une notification auprès de l'administration

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la cybersécurité à l'entreprise ETS DUTREIX

1 DOCUMENT - Publié le 15 Décembre 2023



27685.pdf
(.pdf, 104,2 Ko)



TÉLÉCHARGER